

Rapport de la commission des finances concernant

Préavis No 3-1/20
Demande de crédit pour la construction
d'une déchetterie

Chavornay, le 2 mars 2020

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mmes Hacina Minder, Carine Protti et de MM. Edwin Egger, Bertil Maire, présidée par M. Ali-Georges Maire, rapporteur, a siégé jeudi 27 février à la Maison de commune. La Municipalité était représentée par M. Christian Kunze, syndic, municipal des finances et Mme Laurence Marchand, municipale en charge du préavis. Nous les remercions pour les réponses qu'ils ont pu apporter à nos questions.

La commission des finances est sollicitée pour faire part de ses éventuelles remarques ainsi que donner son avis sur les aspects financiers du préavis qui lui a été soumis.

Le but du préavis

Un crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur la parcelle 171 a été accepté par le Conseil Communal le 14.06.2018. C'est le bureau d'architecture P. Duvillard SA qui a conduit cette étude d'implantation sur la longue et étroite parcelle située à la Rue de l'Industrie. Le projet définitif a été mis à l'enquête publique et un permis de construire a été délivré le 30.09.2019.

En vue de procéder aux travaux de construction du site, la Municipalité sollicite par ce préavis, l'octroi d'un crédit CHF 1'120'000.00.

Les aspects financiers

L'objet figurait au plan d'investissement pour un montant de CHF 800'000.00, au final c'est un montant de CHF 1'120'000.00 qui est sollicité. Il est à noter que le coût du crédit d'étude de CHF 40'000.00 a déjà été réglé et allégera d'autant la facture finale. Le terrain actuellement occupé affiche un coût de location annuel de CHF 37'000.00, Les coûts d'exploitation annuels du nouveau site devraient être d'environ CHF 20'000.00 supérieurs à ceux connus actuellement. A noter que pour ce type de site le Conseil d'Etat oblige à un amortissement sur 20 ans. Le passage à cette nouvelle déchetterie sera sans influence sur la taxe déchets. Amortissements terminés le site se présentera comme une bonne affaire financière pour la commune.

Les conclusions

Tant au plan des coûts de construction que ceux de fonctionnement et au vu de l'amortissement rapide de l'investissement, le projet se révèle favorable, sans pour autant surcharger la dette communale. Ce projet est à notre portée financière, dès lors la Commission des Finances apporte son soutien au préavis et invite le Conseil Communal à prendre les décisions suivantes :

Le conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis de la Municipalité no 3-1/20
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'autoriser la Municipalité à procéder à la construction d'une déchetterie ;
- D'accorder à ce titre un crédit de CHF 1'120'000.00
- De financer cette construction par la trésorerie courante ou alors, si cette dernière n'était pas suffisante, de recourir à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 20 ans, au maximum.

La commission des finances

Le Président :

A.-G. Maire

Les Membres :

H. Minder

C. Protti

E. Egger

B. Maire